

GYMNASTIQUE FEMININE

DATES : 7 et 8 juin 2025

LIEU :

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

Clôture des engagements : 22 mai 2025

- 1** – Le Championnat Régional Jeunesses se déroulera le samedi 7 juin **et** le Championnat Régional Aînées le dimanche 8 juin.
- 2** – Le Comité Régional Ile de France organise son Championnat Régional par équipe pour les Aînées et les Jeunesses ouvert à toutes selon les catégories suivantes :
 - quatre catégories Fédérales (F-F1-F2-F3) selon les règlements techniques des Règlements Fédéraux 2024-2025. **Pour participer au Championnat National**, il faut **impérativement** avoir concouru au Championnat Régional **dans la même catégorie**.
 - une catégorie Régionale

Les épreuves sont au nombre de 5 : saut, barres, poutre, sol et mouvement d'ensemble.

3 – CATEGORIES FEDERALES

Les 8 meilleures notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés.

L'équipe classée première en catégorie Fédérale est déclarée Championne Régionale (Aînées ou Jeunesses).

Un trophée mouvement d'ensemble (Aînées ou Jeunesses) sera remis à l'équipe ayant obtenu la meilleure note au mouvement d'ensemble sur les catégories fédérales.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

4 – CATEGORIE REGIONALE AINEES

Une seule équipe autorisée.

Aînées : équipe de 6 à 8 gymnastes

Maximum autorisé par agrès le 2^{ème} degré est interdit.

2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré	6 ^{ème} degré
0				2

Les 6 meilleures notes seront prises en compte quel que soit le degré pour le classement.

Un trophée récompensera l'équipe ayant obtenu les 6 meilleures notes E quel que soit le degré.

5 – CATEGORIE REGIONALE JEUNESSES

Une seule équipe autorisée.

Jeuneses : équipe de 8 à 10 gymnastes

Maximum autorisé par agrès le 1^{er} degré est interdit

1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
0				2

Les 8 meilleures notes seront prises en compte quel que soit le degré pour le classement.

Un trophée récompensera l'équipe ayant obtenu les 8 meilleures notes E quel que soit le degré.

6 – DROITS D'INSCRIPTION : 42€ par équipe

7 – CONVENTIONS PARTICULIERES

Il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe en Aînées, de faire concourir 2 gymnastes Minimes 2^{ème} année.

Ces 1 ou 2 Minimes effectueront au maximum des 5^{èmes} degrés en respectant les normes des agrès « Aînées ». Elles exécuteront le mouvement d'Ensemble Aînées.

Les gymnastes Minimes concourant en Régional « Aînées » ne seront pas autorisées à concourir en Régional « Jeuneses », les licences seront conservées par la Commission.

Elles porteront les numéros 13 et 14.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com

GYMNASTIQUE FEMININE

CHAMPIONNAT REGIONAL EN SECTION AINEES-JEUNESSES

8 – BLESSURES

Voir Art 5 des Généralités

9 – JUGES

a) Lors de l'inscription, chaque association doit présenter

- 3 juges par équipe en Aînées
- 2 juges par équipe en Jeunes dont au moins un juge 2^{ème} échelon (ou plus)

b) Pour les Aînées, les équipes présentant des 6^{èmes} degrés doivent proposer des juges de niveau Fédéral, Libre ou 6^{ème} degré dans les proportions suivantes :

- Catégorie Fédéral et Fédéral 1 : 2 juges minimum 6^{ème} degré
- Catégorie Fédéral 2 : 1 juge minimum 6^{ème} degré

Les juges 2^{ème} échelon ayant suivi la formation 6^{ème} degré pourront noter les 6^{èmes} à condition d'avoir l'aval de leur formateur.

c) Tous les juges à partir du 1^{er} échelon et détenant une carte de leur niveau pourront noter sur la région à concurrence d'un seul par association. Un juge 1^{er} échelon est un juge qui **a déjà noté 2 fois en département sur 2 agrès.**

d) La commission se réserve le droit de demander plus de juges si le jury n'est pas complet.

e) Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :

- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

f) Pour le mouvement d'ensemble, seuls les juges formés sur la nouvelle cotation seront mis dans le jury « Ensemble », quel que soit leur niveau d'examen de juges.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37 Mail lif@fscf-cridf.com